



**LETTRE MENSUELLE**  
**de la section syndicale CFE-CGC**  
**du Groupe INETUM**  
<http://cfecgc-inetum.fr>  
[contact@cgcgfi-inetum.fr](mailto:contact@cgcgfi-inetum.fr)  
**tél : 06 83 09 41 92**

Sommaire

page 1	négociations
page 2	enquête RPS par le CSE IDF activité partielle
page 3	comité salaires / variable congés/ télétravail imposé
page 4	télétravail : enquête flash
page 5	agenda
page 6	élections dans les TPE
page 7	coordonnées

Contacts en page 7

N° 258 – 31 mars 2021

**Nouveau**

Les  
« rendez-vous de la CFE-CGC » évoluent !

Après plusieurs séances mensuelles via TEAMS, nous avons décidé de vous proposer des rencontres avec des membres de notre équipe, en présentiel aux lieux et horaires à votre convenance, afin d'aborder en profondeur les sujets qui vous préoccupent ou sur lesquels vous avez besoin d'informations.

Prenez contact avec Olivier Maulmy :  
[olivier.maulmy@cfecgc-inetum.fr](mailto:olivier.maulmy@cfecgc-inetum.fr)

## Négociations : les masques tombent !

Hélas, il ne s'agit pas, de la bonne nouvelle tant attendue de la suppression du port obligatoire du masque auquel nous sommes soumis depuis presque un an dans toutes nos activités, personnelles et professionnelles !

**Si l'expression est de circonstance, les masques en question sont virtuels :** il s'agit de l'attitude déplorable de la Direction dans **les deux négociations** (cf notre lettre n°257 du 26/02/21) **qui viennent de s'achever mi-mars sur un constat d'échec :** d'une part le droit à la déconnexion, d'autre part l'adaptation du statut social des salariés ex SIS société acquise et fusionnée en 2019 dans INETUM SW France.

**La mode étant au virtuel par opposition au présentiel, les négociations les sont devenues également, au sens propre comme au sens figuré.**

Comment est-il possible qu'un Groupe qui affirme autant d'ambitions dans les affaires, les refuse dans le domaine social ? En dépit des nombreuses propositions de la **CFE-CGC** mais aussi des autres Organisations syndicales, la Direction a réussi à n'en retenir aucune et à se présenter les mains vides, lors des séances successives de « négociations ». La « performance » est à souligner tant elle confine à l'absurde voire au ridicule. Si les syndicats patronaux décernaient des trophées à ceux de leurs représentants les plus obstinés dans le refus du dialogue social, pas de doute que ceux d'INETUM seraient sur le podium.

**Il n'y aura donc pas d'accord d'entreprise sur le droit à la déconnexion :** nous encourageons donc les salariés à rappeler fermement aux managers indéliçables qui abuseraient des SMS et autres appels TEAMS en dehors des horaires de travail, l'existence bien réelle de ces derniers pour chaque établissement de rattachement, interne ou site client.

**Il n'y aura pas non plus d'accord d'entreprise permettant une adaptation du statut social plus avantageux des salariés ex-SIS** via une compensation financière honnête intégrée dans leur salaire brut : les propositions de la Direction avaient pour seul objectif de raboter ces avantages ce qui entraînera de facto, plusieurs milliers d'Euros de baisse de leur rémunération globale.

Pire, pour la 1<sup>ère</sup> fois dans l'histoire du Groupe INETUM ex Gfi, **la Direction, droite dans ses bottes, impose aux salariés historiques d'INETUM SW France (environ 1000) une baisse de leur salaire mensuel net, conséquence mécanique** de la fusion de SIS dans INETUM SW France avec l'application d'un taux de cotisation retraite résultant plus élevé. La juste compensation de cette discrimination, réclamée par la **CFE-CGC** étant catégoriquement refusée par la Direction. C'est une véritable trahison. Face à cette situation inédite, nous n'avons pas dit notre dernier mot !

Depuis 10 ans, la Direction n'a jamais pris en compte le moindre avantage social différenciant en vigueur dans les nombreuses sociétés acquises afin d'en faire bénéficier l'ensemble des salariés. Sa caisse à outils semble ne contenir que des rabots. **Insuffisant au regard de sa volonté d'innovation sans cesse martelée !**

## Divers faits



### **Risques psychosociaux (RPS) et Qualité de vie au travail (QVT) : le CSE IDF lance un sondage auprès des salariés**

La précédente investigation de cette nature a été réalisée en 2012 au niveau de périmètre global du Groupe Gfi en France, en application de l'accord de méthode signé par toutes les Organisations syndicales en décembre 2010, préparatoire à la négociation d'un accord d'entreprise RPS/QVT qui malheureusement n'a jamais vu le jour, la Direction considérant alors que finalement tout allait plutôt bien !

Aujourd'hui, dans un contexte de crise sanitaire qui se prolonge et impose à une écrasante majorité d'entre nous la pratique du télétravail, de nouvelles problématiques se font jour qui sont susceptibles d'impacter la santé des salariés et de tendre les rapports entre ces derniers et le management du fait d'exigences de productivité très élevées voire trop élevées, au regard des modifications de l'organisation du travail et de la disparition des interactions humaines.

C'est pourquoi l'exercice dont **les élus CFE-CGC du CSE IDF sont partie prenante**, et qui a été décidé lors de la réunion du CSE IDF du 18/03/21, mérite d'être renouvelé.

**Ce sondage sera mené par un professionnel indépendant (le Cabinet ERETRA qui a plus de 30 ans d'expérience dans ce domaine) et sera anonyme : c'est l'occasion de vous exprimer sans crainte.**

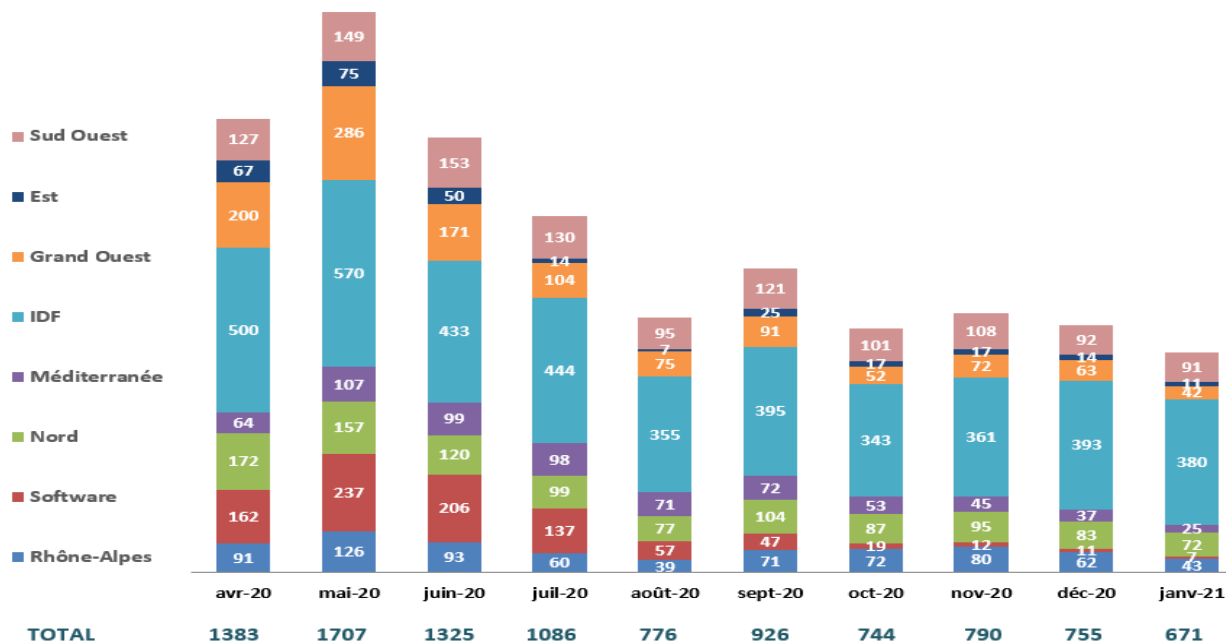
Chaque salarié IDF sera donc invité, à partir du mois d'avril, à répondre au questionnaire qui lui sera envoyé par ERETRA sur sa messagerie professionnelle, en toute confidentialité et dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). **Soyez au rendez-vous et exprimez -vous : votre avis est important !**



### **Activité partielle : bilan à fin janvier 2021**

Le nombre de salariés placés en activité partielle à fin janvier 2021 est de **671** comme indiqué dans le graphe ci-dessous. Pour mémoire, le montant total des aides de l'Etat pour 2020 a été de l'ordre de **22 Millions d'€** soit environ **5%** de la masse salariale brute de l'UES.

**Nombre de salariés en activité partielle par CSE**



La tendance est globalement à la baisse (-11%) ainsi que dans chaque établissement, cependant selon des proportions diverses : **Rhône-Alpes (-30%) et Grand-Ouest (-33%) affichent les plus fortes baisses, alors que Sud-Ouest (-1%) et IDF (-3%) affichent les plus faibles.**

Si le nombre de salariés placés dans le dispositif a été divisé par deux depuis avril 2020, il n'en demeure pas moins que la Direction y a encore recours à un niveau non négligeable (**NB** : disparition du dispositif fin juin)

**Cette évolution doit être mise en perspective d'une part avec les résultats économiques mensuels** transmis aux CSE, **d'autre part avec le niveau des effectifs** (départs - licenciements, ruptures conventionnelles, démissions - et embauches) afin d'apprécier si elle indique un **début de redressement de l'économie**, ce signal positif que nous espérons proche !

## Divers faits ...suite



### **Comités salaires : du 24 au 29 mars 2021**

Les 1ers comités salaires de 2021 se sont désormais tenus.

Dans les 15 jours suivant ces dates, votre manager doit vous informer de la décision vous concernant pour une revalorisation salariale en paie d'avril.

N'hésitez pas à prendre directement contact avec lui s'il ne vient pas spontanément vers vous : insistez et réclamez !

Les augmentations de salaires seront cette année encore particulièrement sélectives au vu de l'enveloppe allouée de 1,5% de la masse salariale, y compris les vagues successives d'augmentations survenues en décalé en fin d'années 2020, puis en janvier 2021 au titre de 2020.

Prenez conseil auprès des représentants **CFE-CGC** (coordonnées en page 7).

Les prochains comités auront lieu en juin puis septembre pour des revalorisations salariale respectivement en paie de juillet et d'octobre. Leurs dates ne sont pas encore publiées dans l'intranet (rubriques : vos avantages / rémunération/ comités salaires).



### **Rémunération variable au titre de 2020 : l'heure de vérité !**

Dans notre lettre n° 257 du 26/02/21 nous avons relayé l'information donnée par le PDG en séance du 16/02/21, à savoir : un montant total de rémunération variable distribué au titre de 2020 de 8,9M€ vs 8,2M€ en 2019.

**Cette perspective sera-t-elle tenue et les espèces sonnantes et trébuchantes versées en paie de mars, pour les salariés concernés ?**

Ou bien, l'enveloppe aura-t-elle fait les frais d'un rabotage visant à améliorer le résultat 2020 mis à mal par la crise sanitaire et ses conséquences induites ?

Tout est possible.

L'équipe **CFE-CGC** est à votre disposition pour vous apporter ses conseils et son aide si d'aventure, le montant qui vous est dû ne vous a pas été attribué.

**Ne vous laissez pas faire : prenez contact avec nous sans tarder !**



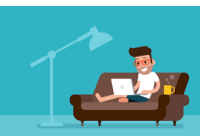
### **Congés : jouez la carte de l'anticipation !**

En attendant la mise en place d'un Compte-Epargne-Temps (cf notre lettre n° 257 datée du 26/02/21) que nous appelons de nos vœux avec insistance, il semblerait que la Direction ait déjà lancé son **offensive printanière** pour que vous soldiez rapidement vos congés 2020/2021 avant le 31/05/21 et planifiez vos congés d'été. **Année après année le ton se durcit !**

Pour mémoire, même si la Direction peut vous imposer des périodes de congés en s'y prenant au moins 2 mois avant la date qu'elle envisage pour vous, vous aussi, **vous pouvez organiser votre temps de repos au mieux de vos intérêts en vous y prenant à l'avance.**

Nous considérons néanmoins que cette course du chat et de la souris, devenue rituelle, est contre performante : elle crispe les rapports managers-salariés et témoigne d'un état d'esprit d'une époque révolue, et en totale dissonance avec l'image d'innovation que le Groupe veut afficher.

***NB** : les jours de RTT peuvent être posés jusqu'au 31/08/21, sous réserve d'impératifs de service vous empêchant de les poser avant le 31/05/21. Pensez-y !*



### **Télétravail imposé : le forfait mensuel de 15€ est dû**

En raison des directives gouvernementales liées à la crise sanitaire, la Direction d'INETUM impose aux salariés d'être en télétravail autant qu'il est possible. L'accord de télétravail d'août 2020 signé par la **CFE-CGC** et la CFDT prévoit que dans ces circonstances exceptionnelles, un **forfait mensuel de 15€ doit vous être versé si vous avez effectué au moins 4J de télétravail par semaine en moyenne pendant le mois** (ne pas oublier de renseigner la colonne télétravail dans le CRA).

La Direction applique cette règle de manière parfois restrictive et nous avons entamé des discussions pour une application moins étriquée et pour que les salariés en temps partiel ne soient pas pénalisés. Ces discussions sont encore en cours.

**Si vous doutez de la bonne application de la règle, prenez contact avec notre équipe (coordonnées en page 6).**

## Télétravail : enquête flash de la fédération Fieci CFE-CGC au niveau des entreprises de la Branche Syntec

*réalisée du 11 au 18 novembre 2020, 1143 questionnaires complets*

### 1- Quelle formule de télétravail a votre préférence ?

	Oui	Non
<b>Au domicile</b>	<b>93%</b>	<b>7%</b>
Dans un bureau de proximité (espace de coworking proposant des services adaptés à votre activité)	47%	53%
Un autre espace : lieu de vacances, local d'une association, etc	42%	58%

### 2- Dans la mise en place du télétravail, pensez-vous que :

	Tout à fait	Plutôt oui	Plutôt non	Pas du tout
L'entreprise doit pouvoir imposer ou refuser le télétravail pour certains postes et à certains salariés	11%	35%	<b>35%</b>	<b>18%</b>
Cette information doit figurer dans le contrat de travail dès l'embauche	<b>46%</b>	<b>38%</b>	11%	5%
Le salarié doit disposer d'un droit au retrait du télétravail	<b>49%</b>	<b>43%</b>	6%	2%
Les règles de déconnexion, d'hyper connexion, et de surveillance des situations de mal être doivent faire l'objet d'une nouvelle vigilance	<b>73%</b>	<b>24%</b>	2%	1%

### 3- Un espace adapté à l'activité en distanciel ; êtes-vous favorable :

	Tout à fait	Plutôt oui	Plutôt non	Pas du tout
A la prise en charge par l'entreprise, sur justificatifs, des frais d'aménagement chez vous d'un « working corner » ?	<b>66%</b>	<b>27%</b>	6%	1%
A la prise en charge de frais annexes associés au télétravail (% des charges correspondant à la gestion de l'espace dédié, garde des enfants, etc.)	<b>54%</b>	<b>31%</b>	12%	3%

### 4- Ce qui paraît important dans l'exercice du télétravail :

	Tout à fait	Plutôt oui	Plutôt non	Pas du tout
Le droit de refuser le télétravail	<b>50%</b>	<b>40%</b>	9%	2%
Une discussion avec votre manager sur les changements à venir	<b>60%</b>	<b>37%</b>	3%	1%
La possibilité de choisir le nombre de jours télétravaillés dans la semaine	<b>70%</b>	<b>27%</b>	2%	1%

### 5- Votre formule optimum de télétravail aujourd'hui

Choix de réponse	Ratio
1 journée	5%
2 jours	18%
3 jours	<b>33%</b>
4 jours	16%
5 jours	<b>25%</b>
Pas de télétravail	3%

### 6-Pour le télétravail, vous avez besoin, prioritairement :

	Tout à fait	Plutôt oui	Plutôt non	Pas du tout
D'une formation de votre manager pour qu'il évolue dans ses pratiques relationnelles	<b>31%</b>	<b>34%</b>	23%	12%
Au minimum, une réunion en présentiel dans l'entreprise chaque semaine	<b>29%</b>	<b>38%</b>	20%	14%
D'une supervision de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)	<b>26%</b>	<b>41%</b>	19%	14%
D'une ligne « SOS télétravail » pour ceux qui sont « perdus à domicile » assurant des échanges libres entre collègues de travail	<b>32%</b>	<b>45%</b>	15%	8%

**A travers ce sondage-flash, on voit apparaître l'adhésion dominante au télétravail et la nécessité d'un changement profond dans l'organisation et le management de l'entreprise : le Groupe INETUM sera-t-il au rendez-vous ?**

## Cela s'est passé en mars :

### 4 mars : réunion extraordinaire du CSEC pour une consultation sur la mise en place du projet pilote « hubtobeefflex »

Les membres du CSEC ayant refusé le 16/03/21 de rendre un avis sur le projet pilote de mise en place de l'outil « hubtobeefflex » destiné à la planification jour par jour, par les salariés, de leurs présences sur les sites Inetum, en raison de nombreux manques d'information, une réunion extraordinaire avait dû être convoquée postérieurement.

Des éléments complémentaires sont parvenus entre temps. Le site de Nîmes a été désigné comme pilote pour Inetum SW (NB : ce site étant mono-activité, il ne sera pas possible de tester les configurations où plusieurs équipes rattachées à des activités différentes sont regroupées sur un même site). Les autres sites sont : Toulouse, Nantes, Lille et le service RH de Saint Ouen.

Dans ces conditions la consultation du CSEC a eu lieu, ce dernier rendant un avis majoritairement défavorable (11 défavorables, 5 abstentions, 2 favorables). Le logiciel sera disponible en mode pilote au cours de la 1<sup>ère</sup> quinzaine d'avril et la durée de la phase pilote sera de 8 semaines, prenant donc fin vers la mi-juin. Puis un bilan en sera tiré et une nouvelle consultation du CSEC aura lieu pour la mise en exploitation du dispositif au périmètre complet de la France, le dispositif devenant alors obligatoire pour tous les salariés devant travailler dans une agence Inetum.

*A suivre !*

### 16 mars : réunion de la commission paritaire

Séance conclusive sur :

- l'accord d'adaptation des statuts de SIS fusionnée dans INETUM Software France depuis le 01/10/20,
- l'accord relatif au droit à la déconnexion.

Comme annoncé en page 1, les deux négociations se sont terminées sur un constat d'échec.

### 22 mars - 6 avril : Elections dans les TPE (Très Petites Entreprises < 11 salariés)

Tous les salariés des entreprises qui en comptent moins de 11 sont appelées à voter pour le syndicat qui les représentera et les défendra.

Pour les cadres et l'encadrement, le bon choix, c'est la **CFE-CGC !**  
 #AgentsDeMaîtrise #Ingénieurs  
 #ForcesDeVente #Techniciens #Cadres

### 30 mars : réunion de la COMECO (Commission économique du CSE Central)

En présence également de l'expert-comptable du CSE Central, le Directeur de la stratégie du Groupe a présenté :

- le bilan détaillé du plan stratégique BOOST2020 de la période 2018-2020,
- le nouveau plan stratégique UPSCALE23 de la période 2021-2023.

Sur cette base et celle d'investigations et entretiens complémentaires, un rapport sera rédigé puis présenté en CSEC après l'été.

## Prévisions pour avril :

### 1<sup>er</sup> avril :



### 6 avril : dernier jour pour les Elections dans les TPE (Très Petites Entreprises < 11 salariés)

Pour les cadres et l'encadrement, le bon choix, c'est la **CFE-CGC !**  
 #AgentsDeMaîtrise #Ingénieurs  
 #ForcesDeVente #Techniciens #Cadres

### 15 avril : réunion du CSE Central

Si l'ordre du jour n'est pas encore connu, deux points y seront néanmoins présents :

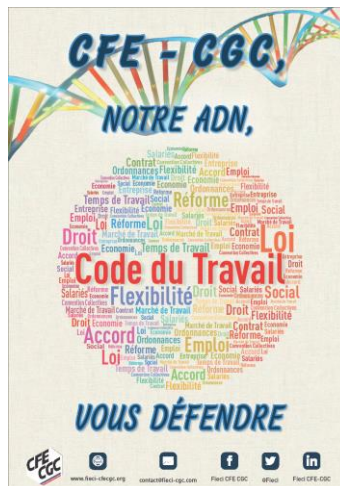
- Restitution du rapport du Cabinet ERETRA missionné par le CSEC pour mesurer les impacts sur les conditions de travail (notamment la charge mentale) des commerciaux, du fait de la réorganisation portfolio / professionnel Services.
- Présentation chiffrée du projet d'installation SAP S/4 HANA dans le Groupe (cf notre lettre n°256 du 26/02/21) : déjà 3M€ ont été dépensée entre 2017 et 2020 et le démarrage repoussé plusieurs fois, de 2018 initialement à 2022, à ce jour.

## Nouveau

A tout moment dans le mois, les représentants **CFE-CGC** iront à la rencontre des salariés dans le lieu et à l'horaire qui leur conviendront le mieux.

Pour organiser votre rencontre, prenez contact dès maintenant avec Olivier Maulmy :

[olivier.maulmy@cfecgc-inetum.fr](mailto:olivier.maulmy@cfecgc-inetum.fr)



**Elections TPE\* : du 22 mars au 6 avril 2021****Votez CFE-CGC !****\* TPE :****Très****Petites****Entreprises***(moins de 11 salariés)*

« On a tous un parent, un ami, un voisin qui est cadre dans une TPE. »

« Plus la **CFE-CGC** recueillera de voix, plus elle sera représentative et pourra peser sur les négociations de Branche (Syntec notamment). »

« Dans la plupart des TPE, le dialogue social est quasi inexistant. Tout le droit des salariés repose donc sur le Code du travail et les conventions collectives.

**Notre présence est donc absolument essentielle pour que les spécificités de l'encadrement soient prises en compte et pour que les cadres aient des solutions et des avantages qu'ils ne trouvent pas directement dans l'entreprise. »**

« Nous allons écrire à l'ensemble des électeurs cadres des TPE, soit un peu plus de 500 000 personnes, pour les sensibiliser et les convaincre. »

**Gilles Lécuelle, Secrétaire National CFE-CGC**



**Lancement de la campagne le 1<sup>er</sup> mars :** Presse quotidienne régionale (PQR), RTL, LinkedIn, Tweeter, Facebook



La CFE-CGC est le 1<sup>er</sup> syndicat de l'encadrement.  
**VOTER POUR LA CFE-CGC C'EST VOTER POUR VOUS !**

[> ADHÉRER À LA CFE-CGC](#)[> NOUS CONNAÎTRE](#)

Madame, Monsieur,

Le scrutin auquel vous êtes convié en tant que salarié d'une entreprise de moins de 11 personnes va **déterminer le poids de chaque syndicat dans les négociations nationales et dans les Conventions Collectives qui vous concernent** (Bureaux, d'Etudes, Formation Pro, Portage) .

**La CFE-CGC est une organisation syndicale qui représente et défend les droits des salariés de l'encadrement** (cadres, ingénieurs, agents de maîtrise, techniciens, VRP) dans toutes les entreprises !

Le syndicalisme souffre d'une image archaïque : grève, esprit contestataire permanent, revendications irréalistes...

**La CFE-CGC préfère prôner le respect, le dialogue et l'engagement.** Toutefois si l'entreprise doit prospérer afin d'investir et de maintenir ou développer les emplois, cela ne peut se faire que dans le respect de la santé du salarié et une rémunération à la hauteur de son action.

Ni idéologie, ni dogmatisme : pragmatisme. C'est notre conception du dialogue social et nous vous proposons de le découvrir davantage.

**En votant pour la CFE-CGC, vous nous permettez d'augmenter notre poids dans les négociations et ainsi de sortir du jeu de rôle qui existe à ce jour.**

**TÉLÉCHARGEZ NOS GUIDES ET ILLUSTRATIONS**

Salariés des TPE :  
Quels sont vos droits ?

[> TÉLÉCHARGER](#)

La FIECI CFE-CGC vous  
offre les services d'un CE

[> TÉLÉCHARGER](#)

Vous avez une voix, utilisez-la et votez pour l'organisation syndicale qui défendra au mieux votre sécurité, votre emploi et votre mieux-être au travail !

[> ADHÉRER À LA CFE-CGC](#)



**IMPORTANT** : les adresses mail indiquées ci-après sont gérées par la seule **CFE-CGC** sur des **serveurs qui lui sont propres et en toute indépendance du Groupe INETUM**

## Prenez contact avec vos représentants CFE-CGC !

Alina TORTOCHAUT	Délégué Syndical Central UES	☎ 06 83 09 41 92	<a href="mailto:alina.tortochaut@cfecgc-inetum.fr">alina.tortochaut@cfecgc-inetum.fr</a>
Olivier MAULMY	Délégué Syndical Central adjoint UES	☎ 07 87 16 17 19	<a href="mailto:olivier.maulmy@cfecgc-inetum.fr">olivier.maulmy@cfecgc-inetum.fr</a>
<b>INETUM (ex Gfi Informatique)</b>			
IDF	Olivier MAULMY	☎ 07 87 16 17 19	<a href="mailto:olivier.maulmy@cfecgc-inetum.fr">olivier.maulmy@cfecgc-inetum.fr</a>
	Katia LESPINE	☎ 06 49 57 18 48	<a href="mailto:katia.lespine@cfecgc-inetum.fr">katia.lespine@cfecgc-inetum.fr</a>
	Ludovic BOULLIN	☎ 06 76 28 46 99	<a href="mailto:ludovic.boullin@cfecgc-inetum.fr">ludovic.boullin@cfecgc-inetum.fr</a>
	Bruno DAVID	☎ 06 60 99 28 16	<a href="mailto:bruno.david@cfecgc-inetum.fr">bruno.david@cfecgc-inetum.fr</a>
EST	Benoît WENK	☎ 06 61 13 11 93	<a href="mailto:benoit.wenk@cfecgc-inetum.fr">benoit.wenk@cfecgc-inetum.fr</a>
OUEST	Pascal HOUSSIN	☎ 06 98 38 41 55	<a href="mailto:pascal.houssin@cfecgc-inetum.fr">pascal.houssin@cfecgc-inetum.fr</a>
NORD	Brigitte DURIEZ	☎ 07 60 14 82 33	<a href="mailto:brigitte.duriez@cfecgc-inetum.fr">brigitte.duriez@cfecgc-inetum.fr</a>
RHONE-ALPES-AUVERGNE	François LECLUSE	☎ 07 80 02 68 59	<a href="mailto:francois.lecluse@cfecgc-inetum.fr">francois.lecluse@cfecgc-inetum.fr</a>
	Bruno MAZALE	☎ 06 16 12 71 27	<a href="mailto:bruno.mazale@cfecgc-inetum.fr">bruno.mazale@cfecgc-inetum.fr</a>
MÉDITERRANEE	Guy DECHELETTE	☎ 06 75 71 42 62	<a href="mailto:guy.dechelette@cfecgc-inetum.fr">guy.dechelette@cfecgc-inetum.fr</a>
SUD OUEST	Alina TORTOCHAUT	☎ 06 83 09 41 92	<a href="mailto:alina.tortochaut@cfecgc-inetum.fr">alina.tortochaut@cfecgc-inetum.fr</a>
<b>INETUM Software France (ex Gfi Progiciels)</b>			
Lyon Tangram	Alain JANKOWSKI	☎ 06 06 43 94 60	<a href="mailto:alain.jankowski@cfecgc-inetum.fr">alain.jankowski@cfecgc-inetum.fr</a>
Saint Ouen	Alina TORTOCHAUT	☎ 06 83 09 41 92	<a href="mailto:alina.tortochaut@cfecgc-inetum.fr">alina.tortochaut@cfecgc-inetum.fr</a>
Metz	Bertrand KLOSTER	☎ 06 23 83 03 50	<a href="mailto:bertrand.kloster@cfecgc-inetum.fr">bertrand.kloster@cfecgc-inetum.fr</a>
Montpellier	André NEBLE	☎ 06 83 09 41 92	<a href="mailto:andre.neble@cfecgc-inetum.fr">andre.neble@cfecgc-inetum.fr</a>
La Défense	Anne GOEPFERT	☎ 06 83 09 41 92	<a href="mailto:anne.goepfert@cfecgc-inetum.fr">anne.goepfert@cfecgc-inetum.fr</a>
Nancy-Dijon	Daniel AKNINE	☎ 06 73 37 55 76	<a href="mailto:daniel.aknine@cfecgc-inetum.fr">daniel.aknine@cfecgc-inetum.fr</a>
<b>Hors UES</b>			
METAWARE	Gilles ROLLAND DE RENGERVÉ	☎ 06 09 10 04 62	
	Najib EL CADİ	☎ 06 62 16 95 08	

<http://www.cfecgc-inetum.fr>



Alina Tortochaut  
Port : 06 83 09 41 92

[cgcgfi@free.fr](mailto:cgcgfi@free.fr)



**Vous aussi, rejoignez la CFE-CGC !**

**Adhérez en ligne :**

<http://www.fieci-cfecgc.org/rejoignez-nous/>

